2° *De la dossière* (I *fig.* 251). La dossière est une bande de cuir, très-large et très-forte, dont les deux bouts repliés sur eux-mêmes forment deux anses destinées à soutenir les branches du limon. Elle se place sur le siége de la sellette et transmet au cheval tout le poids de la voiture.

Les deux extrémités de la dossière, qui en se repliant forment ses anses, sont découpées, dans une étendue de trois à quatre pouces environ, en deux lanières, séparées par une encoche large d'un pouce à peu près, et repliées chacune et cousues sur elles-mêmes, de manière à former deux autres petites anses dans lesquelles on passe un cylindre de bois ou de fer (billot). Il résulte de cette disposition une ouverture carrée interceptée, entre les deux lanières de la dossière et son billot, destinée à donner passage à une courroie nommée *couloir de la dossière* ou *porte-dossière*, dont les deux extrémités se doublent sur elles-mêmes et se réunissent l'une à l'autre au moyen d'une boucle qui permet l'allongement et le raccourcissement de la dossière lorsqu'ils sont nécessités pour abaisser ou élever les brancards de la charrette.

Anatomie de la région avec laquelle la sellette se trouve en rapport. La sellette prend un point d'appui en arrière du garrot sur toute la région dorsale dont la base osseuse, formée par la tige des vertèbres dorsales et les arcs des côtes, soutient de chaque côté le gros muscle (ilio-spinal) qui longe l'épine vertébrale et comble l'espace anguleux, résultat de la jonction des côtes avec les vertèbres. Il résulte de cette disposition anatomique que le corps des vertèbres et l'origine des côtes se trouvent complétement soustraits à la pression de la sellette, par le coussin musculaire qui les recouvre, et que le sommet seul des éminences épineuses est exposé par sa position superficielle à en souffrir le contact : considération d'une haute importance et sur laquelle doivent se baser les règles qui président à la confection de ce harnais.

Le collier du cheval limonier diffère un peu du collier ordinaire, en ce qu'il ne porte pas de traits, et qu'en leur place ses bracelets soutiennent des crochets destinés à donner un point d'attache aux chaînes du limon de la voiture.

§ VI.—Harnachement du cheval de cheville.

Le harnachement du cheval de cheville diffère du harnachement ordinaire principalement dans son avaloire : la différence de son collier consiste seulement en ce que l'attelle gauche de ce harnais porte autant d'anneaux qu'il y a de chevaux de volée, chacun de ces anneaux étant destiné à soutenir la guide d'un des chevaux de devant.

Son avaloire est différente de celle du limonier, par sa plus grande simplicité, le reculement en est beaucoup moins fort, la selle plus petite, et même remplacée souvent par un bras de dessus, et les barres de fesses beaucoup moins nombreuses. Au lieu d'anneaux, cette avaloire porte aux extrémités de son reculement une grosse boucle, par laquelle s'attachent deux fortes courroies nommées *plates-longes*, qui, accolées aux traits, passent dans leurs fourreaux, et vont se fixer aux crochets qui les terminent.

Cet appareil de reculer est très-important dans le harnachement du cheval de cheville, parce qu'il permet de l'utiliser dans les descentes, pour aider le limonier à arrêter par sa résistance la rapidité du mouvement que l'inclinaison du terrain fait acquérir à la voiture.

Pour produire ces effets, le cheval de cheville doit être attaché par ses *plates-longes* à des cordes ou à des chaînes disposées en arrière du charriot. On met son avaloire en rapport avec les guides, en les unissant ensemble au moyen d'une courroie que l'on boucle avec elles et qui passe dans un anneau placé en avant de la selle. En faisant par cette disposition éprouver au cheval la sensation de son mors, on le détermine à s'acculer sur son avaloire et à opposer ainsi au mouvement de la voiture une résistance qui lui est transmise par les plates-longes du reculement.

Lorsque la voiture doit parcourir des pays montueux dont les pentes sont très-rapides, l'appareil de reculement est indispensable dans le harnachement de tous les autres *chevaux de volée*, afin qu'il soit possible au conducteur de recourir à leur aide dans les descentes à pic, pour soulager le cheval de limon, qui sans leur secours pourrait être entraîné par la rapidité de la voiture et écrasé sous son poids.

L'emploi des chevaux de retraite est plus efficace dans les descentes que tous les autres moyens d'enrayement que l'on met en usage : et, en effet, outre qu'ils produisent le même résultat que l'enrayement, ils contre-balancent, en agissant en arrière de l'essieu, à l'extrémité de la voiture comme sur un bras de levier, une grande partie du poids qui exerce sur la dossière du limonier une action dont l'intensité se trouve en raison directe même de l'inclinaison du terrain. Enfin, en dernier lieu, ils ont pour utile effet de s'opposer à la violence des cahots.

Le harnachement des autres chevaux de volée ne diffère de celui du cheval de cheville que par l'absence de l'avaloire lorsque les accidens du terrain ne rendent pas cet appareil nécessaire dans la localité que parcourt la voiture.

§ VII. — Du harnachement des chevaux dans les attelages par accouple.

Les chevaux sont dits attelés par *accouple*, lorsqu'ils sont attelés deux à deux pour traîner une voiture à deux ou à quatre roues.

Le harnachement des chevaux placés de chaque côté du timon de la voiture dans cette sorte d'attelage, diffère du harnachement ordinaire par son collier, par son avaloire principalement et par l'addition d'un nouvel appareil désigné sous le nom de *colleron* ou *cravate*. Le collier ne présente d'autre différence que la fixité d'attache des traits à ses bracelets et l'addition à ses deux attelles d'un anneau nommé *boucleteau*, dans lequel passent de chaque côté les plates-longes de l'avaloire.

Quant à la différence de ce dernier appa-